FLEURIEUX·SUR·L'ARBRESLE

RHONE

Accusé de réception en préfecture
069-216900860-20250324-2025-14-DE
Date de télétransmission : 28/03/2025
Date de réception préfecture : 28/03/2025

Publié le 28 mars 2025

Délibération du Conseil Municipal du 24 mars 2025

Nombre de Conseillers
En exercice : 19
Présents : 15
Pouvoirs : 3
Votants : 18

Date de Convocation du Conseil Municipal : 18 mars 2025

Envoi documents budgétaires : 12 mars 2025

Envoi ordre du jour complémentaire : 20 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre mars à vingt heures, les membres du conseil municipal de la commune de FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 16 juin 2024, se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation de Monsieur Diogène BATALLA, Maire conformément aux articles L2121-10 et L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : Diogène BATALLA, Alain BENISTY, Jean-Pierre BLANCHARD, Isabelle BONNET, Véronique BOUCHARD, Rémi BROSSIER, Olivier CHAMBE, Raphaël DELOIN, Aymeric GIRARDON, Elvine LEON, Sandra LEZIN, Caroline MIRANDA, Léo MOLINIE, Frédérique MOULIGNEAU et Chani PETIT.

Excusés : Etienne DUVAL (pouvoir donné à Sandra LEZIN), Albane GENIN (pouvoir donné à Isabelle BONNET), Evelyne GIRARDON (pouvoir donné à Aymeric GIRARDON) et Karine LORENZO.

2025-14 Délibération fixant les tarifs relatifs aux encarts publicitaires

Rapporteur : Léo MOLINIE

La commune a fait le choix d'assumer elle-même la vente d'espaces publicitaires dans ses parutions municipales (bulletin municipal, Fleurieux Flash, plans, ...).
Des prix avaient été fixés pour ces espaces publicitaires proposés aux professionnels fleurinois et extérieurs.
Le format « seizième de page » a été supprimé (9 x 3) et les tarifs ont été revus à la baisse.

Les tarifs suivants sont ainsi proposés :

Format	Type de format	Professionnels fleurinois	Professionnels extérieurs
9 x 6,5	Huitième de page	95 €	130 €
9 x 13,5 ou 18,5 x 6,5	Quart de page	120 €	155 €
18,5 x 13	Demi-page	140 €	190 €
18,5 x 26	Pleine page	180 €	230 €

VU le Code Général des Collectivités,

VU la délibération 2022-10 du 28 février 2022 fixant les tarifs pour les encarts publicitaires ;

CONSIDERANT la volonté des élus d'ajuster le format des encarts publicitaires ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'ABROGER** la délibération 2022-18 ;
- **DE FIXER** les tarifs des encarts publicitaires à compter du 1er avril 2025 tels que proposés dans le tableau ci-dessus.

Le Maire
Diogène BATALLA

La secrétaire de séance
Sandra LEZIN